



Droit à l'image caméra embarqué

Par **brice1993**, le **15/05/2014** à **00:55**

Bonsoir, je me permets de vous contactez suite à un problème que je rencontre en ce moment avec la police national. En effet, mon véhicule dispose d'une caméra embarqué et celle-ci à filmé un abus de pouvoir (stop soit disant grillé. De plus, les agents étaient stationné sur un arrêt de bus). J'ai diffusé cette vidéo sur un réseau social et s'est très largement répandu. Résultat des courses, une convocation au commissariat de police. Je voulais savoir exactement ce que je risque mais aussi comment je pourrais me défendre. Merci à vous.

Par **Jibi7**, le **15/05/2014** à **09:44**

Hello

peut être pourriez vous prendre contact avec le defenseur des droits et lui adresser votre video? Je crois qu'il y a aussi une adresse internet pour la gendarmerie (???)

Avez vous pensé à flouter les numéros d'immatriculation et les visages des agents ? Sinon je pense que cela pourra vous être reproché.[smile16]

Cette semaine encore lors de l'operation anti-djihadiste à Strasbourg j'ai été choqué que les photos et films diffusés sur le net ou dans la presse qui montraient des policiers masqués montraient aussi clairement les plaques des voitures garées devant les endroits perquisitionnés...avec le risque que leurs propriétaires soient associés à ces histoires à tort ou a raison..

Un ami avait envoyé au courrier des lecteurs de la presse locale (bien avant les réseaux sociaux) une photo (argentique) montrant une voiture de police garée sur un emplacement handicapé a coté du tribunal. A l'ombre alors que la place d'a coté etait au soleil...[smile25] non seulement la photo n'a jamais été publiée alors qu'une campagne nationale visait a préserver les droits des handis....mais il semble qu'elle ait été communiquée a la police qui a recherché le "delateur"..je ne sais pas si elle l'a trouvé ni ce qu'il risquait mais..le droit n'est pas le meme selon qu'on est revetu d'un uniforme ou pas..[smile36]